

AFFICHÉ le 10 MAI 2023
conformément au Code Général
des Collectivités Territoriales



Délibération N°2
Du Bureau Syndical du 02 mai 2023

Mardi 02 mai 2023, à 10h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à PRIVAS, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
SABATIER R. (VP)	X			COULMONT H.	X		
BULINGE JP. (VP)	X			ROUYEYROL B.		X	
LEYNAUD J. (VP)	X			HERNANDEZ C.		X	
VALLA M. (VP)	X			REVEL F.	X		
SCHERER A. (VP)	X			PEYRACHE A.		X	
CHAZE M. (VP)	X						
BOUSCHON M. (VP)	X						

OBJET : SUBVENTION TELECOM PROGRAMME 2023/02

- Montant de l'enveloppe 2023 : 500 000,00 euros
- Subvention déjà allouée : 47 342,00 euros
- Reste à allouer : 452 658,00 euros

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide

L'attribution des subventions proposées aux collectivités concernées, figurant dans la liste ci-annexée, pour la somme de :

- Subvention FT : 17 836,00 euros
- Reste à allouer : 434 822,00 euros

Le Président,
Patrick COUDENE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le 10 MAI 2023 et de sa publication ou notification le 10 MAI 2023

BUREAU DU MARDI 2 MAI 2023

BP 2023 : 500 000 €

AR Prefecture

007-250700358-20230502-2023104-DE
Reçu le 10/05/2023

Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	DEVIS H.T.	SUBVENTION
220010T	17 LES ASSIONS	FT 22/0029 - ENF - Trvx Coord Quartier LE PODERE - Poste LATOUR	7 197,70 €	3 599,00 €
210048T	66 CHOMERAC	FT 21/0247 - Trvx Coord. ENF - Quartier LA VIALATTE	16 387,93 €	8 194,00 €
210039T	66 CHOMERAC	FT 21/0181 - Trvx Coord. ENF- Route de la Soie - Poste LE PLAN	12 085,72 €	6 043,00 €
TOTAUX H.T.			35 671,35 €	17 836,00 €